

Zone de secours

Hainaut centre

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil et du Collège :

Jonathan HOBE

Hobejonathan@gmail.com

Extrait du Procès-Verbal

Séance du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 02 décembre 2015

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil

DEVIN Laurent, Bourgmestre

DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre

DAYE Maxime, Bourgmestre

LOISEAU Vincent, Bourgmestre

DUPONT Xavier, Bourgmestre

SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre

THIEBAUT Eric, Bourgmestre

MOYART Ghislain, Bourgmestre

HOYAUX Pascal, Bourgmestre

DI RUPO, Bourgmestre

MOUREAU Christian, Bourgmestre

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre

DAMEE Véronique, Bourgmestre

DANIEL Olivier, Bourgmestre

POLL Bénédicte, Bourgmestre

CULQUIN Brigitte, Echevine déléguée

Excusés:

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre

HARTIEL Olivier, Echevin délégué

MILHOMME Rudi, Commandant de Zone f.f.

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial de la Zone

SERROKH Nora, Secrétaire ad hoc

Marchés publics - Rattachement au marché du SPF Intérieur – Acquisition d'une autopompe

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile et plus particulièrement les articles 117 et suivants ;

Vu la loi du 3 août 2012 modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile;

Vu la loi du 31 décembre 1963 sur la Protection civile ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes ;

Considérant le plan d'acquisition zonal approuvé par le Conseil de Prézone en date du 27 février 2014 ;

Considérant la nécessité d'acquérir une nouvelle autopompe multifonctionnelle 4X2 MMA – 15 Tonnes pour le Poste de Secours de Mons ;

Considérant qu'il est proposé de se rattacher au marché organisé par le SPF Intérieur sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir Adjudicateur conformément aux dispositions du Cahier Spécial des Charges **II/MAT/A26-284-11-lot 1** ci-joint ;

Considérant que ledit marché public se termine le 02/04/2018 ;

Considérant que le rattachement au marché organisé par le SPF Intérieur permettra à la Zone de Secours Hainaut Centre de ne pas réaliser toute la procédure d'achat ; de gagner en temps et de bénéficier de prix d'achat plus intéressants ;

Considérant que la dépense inhérente à cette acquisition sera imputée sur la fonction 35102/143-98 inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver le rattachement au SPF Intérieur sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir organisateur ;

Article 2 : D'imputer la dépense inhérente à ce marché sur la fonction 35102/143-98 inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2015.

Par le Conseil :

**La Secrétaire ad hoc,
Nora SERROKH**

**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire ad hoc

Nora SERROKH

Le Président du Conseil,

Jacques GOBERT

